

## La Ville de Magog adopte son programme triennal d'immobilisations 2021-2023

**Magog, le 20 octobre 2020** – Les membres du conseil municipal de la Ville de Magog ont procédé, hier soir, à l'adoption du nouveau programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023.

La Ville de Magog prévoit des investissements de l'ordre de 52,4 M\$ pour les années 2021 à 2023. Ils sont répartis comme suit :

- 16,8 M\$ en 2021
- 18,7 M\$ en 2022
- 16,9 M\$ en 2023

Le PTI regroupe un éventail de projets que la Ville compte mettre en œuvre ou finaliser au cours des trois prochaines années considérant les priorités de développement et les ressources financières disponibles.

« Toute décision prise dans le cadre de cet exercice budgétaire respecte l'objectif de maintenir la santé financière de la Ville », déclare la mairesse, M<sup>me</sup> Vicki-May Hamm. « Nous avons soigneusement analysé l'ensemble des projets, pour finalement prioriser ceux qui respectent, de la manière la plus fidèle possible, nos orientations stratégiques. Nous sommes persuadés que les projets retenus contribueront à augmenter la qualité des services aux citoyens en plus d'attirer de nouvelles familles et des entreprises dans notre belle ville », ajoute-t-elle.

### Faits saillants

D'importants investissements sont à prévoir au cours des trois prochaines années :

- 23,2 M\$ seront investis dans les rues et les infrastructures souterraines et de surface;
- 6,6 M\$ doivent être injectés pour l'entretien et le renouvellement des bâtiments, des véhicules et des équipements.



Parmi les projets stratégiques majeurs pour lesquels 21,1 M\$ en trois ans sont attribués, notons, entre autres, les travaux de l'usine d'épuration d'Omerville de 12 M\$ (projet de 29,2 M\$ auquel des subventions de 17,2 M\$ pourraient être attribuées), la mise aux normes de l'aréna (4 M\$), ainsi que l'ajout d'une turbine au barrage Grande-Dame (3,1 M\$).

Certaines conclusions sont à tirer de cet exercice de planification budgétaire :

- Des projets, dont celui de la revitalisation du centre-ville, ont été réalisés à un coût moindre que ce qui était prévu au budget;
- Une augmentation graduelle de l'investissement pour la réfection des infrastructures est à prévoir;
- L'endettement de la Ville est sous contrôle et il respecte les ratios de la Politique de gestion de la dette;
- La Ville est constamment à la recherche de subventions pour divers projets admissibles.

Le PTI est disponible sur le site Internet de la Ville de Magog à [ville.magog.qc.ca/pti](http://ville.magog.qc.ca/pti).

- 30 -

**Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l'information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

